



Conseils Exécutifs des Distributeurs et des Producteurs



**Relevé de décisions
Réunion du 15 mars 2016**

PARTICIPANTS

Etaients présents : Mmes Christine BAAL (CED), Mme Michelle LAGET-HERBAUT, représentant M. Jean KORCIA), Cécile PEREZ (CEP),
MM. Bertrand BILLEREY (CED), Bernard BOISSON (CED), Florent DARGNIES (CEP), Yannick FAUCON (CED), Jean-Marc FOLLIET (CED), Jacques JUDEAUX (CEP), Balan KOLAZHI (CEP), Jean-François MICHEL (CEP), Didier MUNIN (CED), Richard SOUBIELLE (CEP), Mumtaz TEKER (CEP), Ralf ZIMEN (CEP)

Etaients excusés Mmes Sophie BARRÉ (CED), Patricia CHASTEL (CED), Joelle DARCOURT (CED), Brigitte LAGET-BAILET (CEP), Adriana MINCHELLA (CED), Sophie PAILLER (CED), Caroline PROUST (CED), Isabelle RECH-FRANCIS (CED), Nathalie SAUREL (CED),
MM. Olivier ABERGEL (CEP), Didier BLANCHARD (CEP), Philippe COHEN (CEP), Alain de MENDONÇA (CED), Antonio DONSANTI (CED), Laurent DURET (CEP), Muhammet DURSUN (CED), Jean KORCIA (CED), Stéphane LE COZ (CEP), Stéphane LE PENNEC (CEP), Laurent LHOMME (CEP), Patrick MILHARO (CED), Jacky MORALI (CEP), Christopher VERDU (CED)

Participaient également :
Valérie BONED, Secrétaire générale déléguée
Catherine BUQUET, Assistante du Président

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du CED/CEP du 12 janvier 2016
2. Evolution des statuts du SNAV
3. Point sur la transposition de la Directive voyage à forfait
4. Questions diverses
Informer et faire participer les agents de comptoirs activement dans les actions du SNAV

Christine BAAL et Mumtaz TEKER ouvrent la séance en remerciant les administrateurs présents à cette réunion.

1. Approbation du relevé de décisions du CED/CEP du 12 janvier 2016

Le relevé de décisions du CED/CEP du 12 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Evolution des statuts du SNAV

Mumtaz TEKER signale qu'un débat a eu lieu sur l'évolution des statuts lors du dernier Conseil d'Administration.

Richard SOUBIELLE précise que l'objectif souhaité par le Président Jean-Pierre MAS et le Conseil d'Administration est d'améliorer la représentativité des différents secteurs de l'industrie du tourisme et d'élargir le périmètre du SNAV, le SNAV représentant l'ensemble des immatriculés et d'accueillir des organismes regroupant le même type d'activité.

Il est donc proposé la création de 6 Conseils représentatifs de chacun des métiers :

- Voyages en France,
- Tour opérateurs,
- Distributeurs et assembleurs de voyages
- Voyages d'affaires,
- Organisateur de voyages de groupes
- Organisateur de séminaires, congrès et incentives.

permettant ainsi aux entreprises de même activité de constituer un Conseil homogène.

Chacun des Conseils et les Régions seront représentés au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra décider de déléguer à une organisation tierce les attributions et la représentation d'un ou plusieurs Conseils.

Il ressort du tour de table :

Tout le monde est d'accord pour bien prendre en compte les spécificités des métiers. Mais la difficulté est de trouver des personnes qui participent aux travaux.

La création des Conseils « Voyages en France » et « Organisateur de séminaires, congrès et incentives » permettront une meilleure représentativité et légitimité du SNAV auprès des Pouvoirs Publics.

Une question se pose également : le paiement de la cotisation lorsque un membre fait partie de deux organismes.

Richard SOUBIELLE précise, qu'aujourd'hui, cette modification des statuts permettra de fédérer les immatriculés en respectant les spécificités des métiers et organismes spécifiques à des métiers.

Pour conclure, Mumtaz TEKER demande l'avis des Administrateurs pour le changement de nom éventuel, en conservant en signature « SNAV » :
Union des Entreprises du Voyage,
Les Entreprises du Voyage,
Mouvement des Entreprises du Voyage.

La majorité se prononce pour « Les Entreprises du Voyage ».

3. Point sur la transposition de la Directive voyage à forfait

Valérie BONED précise que la DGE (Direction Générale des Entreprises) pilote les travaux de la transposition de la directive.

4 réunions se tiennent jusqu'au 11 avril dont les thématiques sont les suivantes :

- Champ d'application, définitions,
- Information pré-contractuelles et modification du contrat avant le début du forfait
- Exécution du forfait
- Protection contre l'insolvabilité et prestations de voyages liées

Ensuite, à partir de mai, des réunions se tiendront pour échanger sur la base d'un projet rédigé par la DGE à partir des éléments recueillis lors des réunions thématiques. Ce process ira jusqu'à fin juillet.

Le SNAV, l'APST, le SETO ainsi que des entreprises, associations et représentants institutionnels participent à ces réunions.

Afin de préparer les réunions à la DGE, un petit groupe de travail constitué du SNAV, de l'APST et du SETO travaillent sur les aspects juridiques et techniques permettant de dégager une position commune.

Un point important : il est demandé le retrait de la responsabilité de plein droit dans la transposition dans la mesure où la directive qui est à harmonisation maximale ne le précise pas.

Valérie BONED signale que les Etats membres ont la possibilité d'inclure le business travel dans la transposition. La position du SNAV a été réitérée. Le SNAV souhaite garder le texte de la directive, le business travel exclu de la loi sauf cas où il n'y a pas de contrat cadre.

4. Questions diverses

Informé et faire participer les agents de comptoir activement dans les actions du SNAV

Valérie BONED rappelle que les agences peuvent accéder sur le site du SNAV aux fiches pratiques.

Christine BAAL précise que le SNAV est un syndicat patronal et que les employeurs ont le choix de transmettre les informations reçues du SNAV à leurs collaborateurs.

Journées des Entrepreneurs du Voyage

Richard SOUBIELLE rappelle que les Journées des Entrepreneurs du Voyage se tiendront fin octobre/début novembre 2016 au Sri Lanka.

Il signale qu'il y aura des possibilités de départ/retour de province.

Critères IATA

Mumtaz TEKER rappelle qu'à compter d'avril 2017, IATA impose aux agences de voyages une fréquence bimensuelle de règlement.

A l'initiative de Jean-Pierre MAS une réunion informelle des représentants de la production et des représentants des réseaux de distribution a été organisée. René-Marc CHIKLI, Président du SETO participait à cette réunion. Le SNAV et le SETO n'ont pas vocation à conclure des accords commerciaux et les discussions devront se faire de gré à gré.

Christine BAAL signale que le SNAV a adressé aux adhérents l'information de cette réduction des délais de règlement accompagné du courrier de IATA. Ce courrier peut être transmis par les agences à leurs clients afin d'adapter leurs relations contractuelles.

Négociation annuelle obligatoire

Il a été proposé aux partenaires sociaux une revalorisation des salaires minimum de 0,6 %. Cette proposition sera soumise à signature dans les 15 jours à venir.

CDD d'usage

Après discussion avec les partenaires sociaux, une proposition ultime d'accord de branche va leur être soumise après une négociation de 6 mois sur la question.

La prochaine réunion est fixée au mardi 17 mai de 11H à 13H au SNAV